

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 03 DECEMBRE 2024

Salle intercommunale – 20h00

Le trois décembre deux mille vingt-quatre à 20h00, le conseil syndical s'est réuni à la salle intercommunale des 4 villages sur la convocation et la présidence de Mme Corinne AYMONIER, Présidente.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 12

Quorum : 07

Présents : 9

Etaient présents les conseillers syndicaux suivants (Nom – Prénom) :

Pour la commune d'Autrechêne :

AYMONIER Corinne

UHL Hervé

Pour la commune de Fontenelle :

HELBLING Carole

Pour la commune de Novillard :

GAUTHERAT Claude

GABILLOUX Pascale

PRUSHANKIN Sophie

Pour la commune de Petit-Croix :

SEGURA Isabelle

ALZIEU Anne-Cécile

EINHORN Nadine

Etaient Absent(s) (Nom – Prénom) : FERRY Angélique – DUBOL Nicolas – LUTZ Audrey

Procurations :

FERRY Angélique à AYMONIER Corinne

DUBOL Nicolas à UHL Hervé

LUTZ Audrey à HELBLING Carole

SECRETARE DE SÉANCE : UHL Hervé

ORDRE DU JOUR

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2024
- 2 – Election des Vice-Président(e)s
- 3 – Délégation du conseil syndical à la Présidente (art. L2122-22 du CGCT)
- 4 – Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 05 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 05/11/2024 est soumis à l'approbation du conseil syndical : Mme Pascale GABILLOUX demande de rajouter : « Madame GABILLOUX dit : « au vu du statut et du temps de travail de la secrétaire d'Autrechêne que le secrétariat du syndicat soit pris par elle, ce qui engendrerait des économies » ».

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 03 DECEMBRE 2024

Salle intercommunale – 20h00

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

Il est rappelé qu'à la suite des délibérations du 30 mai 2020 pour la commune d'AUTRECHENE, du 27 mai 2020 pour la commune de FONTENELLE, des 23 mai 2020 et 10 octobre 2024 pour la commune de NOVILLARD, et des 23 mai 2020 et 26 janvier 2024 pour la commune de PETIT-CROIX, les conseillers suivants ont été désignés :

Mmes AYMONIER Corinne, FERRY Angélique, HELBLING Carole, LUTZ Audrey, GABILLOUX Pascale, PRUSHANKIN Sophie, ALZIEU Anne-Cécile, EINHORN Nadine, SEGURA Isabelle et MM. UHL Hervé, DUBOL Nicolas et GAUTHERAT Claude

2 – Election des Vice-Président(e)s

Suite à l'élection du Président qui s'est déroulé le 05 novembre 2024, il y a lieu de procéder à l'élection de trois Vice-Présidents dans les mêmes conditions de scrutin.

Pour chacun des 3 vice-présidents, chaque conseiller syndical, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

1^{er} Vice-Président

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers votants n'ayant pas pris part au vote :	...0...
Nombre de votants :	...12...
Bulletins de suffrages blancs :	...1...
Bulletins de suffrages nuls :	...2...
Nombre de suffrages exprimés :	...9...
Majorité absolue :	...5...

Suffrages obtenus (en chiffre et lettre) :

M./~~Mme~~ Claude GAUTHERAT 8 voix (huit)

~~M~~/Mme Corinne AYMONIER 1 voix (une)

M./~~Mme~~ Claude GAUTHERAT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-Président et immédiatement installé.

2^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers votants n'ayant pas pris part au vote :	...0...
Nombre de votants :	...12...
Bulletins de suffrages blancs :	...0...
Bulletins de suffrages nuls :	...0...
Nombre de suffrages exprimés :	...12...
Majorité absolue :	...7...

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES
Procès-verbal de la séance du 03 DECEMBRE 2024
Salle intercommunale – 20h00

Suffrages obtenus (en chiffre et lettre) :
M./Mme : Isabelle SEGURA 8 voix (huit)
M./Mme Nadine EINHORN 4 voix (quatre)
M./Mme Isabelle SEGURA ayant obtenue la majorité absolue, a été proclamée
2^{ème} Vice-Présidente et immédiatement installée.

3^{ème} Vice-Président

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers votants n'ayant pas pris part au vote :	...0...
Nombre de votants :	...12...
Bulletins de suffrages blancs :	...1...
Bulletins de suffrages nuls :	...0...
Nombre de suffrages exprimés :	...11...
Majorité absolue :	...6...

Suffrages obtenus (en chiffre et lettre) :
M./~~Mme~~ : Nicolas DUBOL 7 voix (sept)
M./Mme Audrey LUTZ 2 voix (deux)
M./Mme Nadine EINHORN 2 voix (deux)

M./~~Mme~~ Nicolas DUBOL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé
3^{ème} Vice-Président et immédiatement installé.

4) Délégations du conseil syndical à la présidente (art L2122-22 du CGCT)

Il est demandé au Conseil Syndical de bien vouloir

Charger la présidente, par délégation et pour toute la durée de son mandat, conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- D'intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.

VOTE DU CONSEIL SYNDICAL

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES

Procès-verbal de la séance du 03 DECEMBRE 2024

Salle intercommunale – 20h00

4) Questions diverses

Madame Corinne AYMONIER, Présidente informe de la démission du régisseur suppléant à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle rappelle la démission du régisseur principal avec prise d'effet à la même date ; régisseur tenant le rôle de gérant de la salle.

Madame la Présidente présente les 5 candidatures réceptionnées. Les candidats, au vu de l'éloignement et des profils, ne conviendront a priori pas. Il est tout de même décidé de contacter ceux habitant le plus proche.

Elle informe que sans gérant / régisseur, nous serons dans l'obligation de fermer la salle au 1^{er} janvier 2025. Les arrhes déjà versés seront remboursés.

Elle informe également avoir rencontré Monsieur le Préfet et avoir eu une discussion quant à l'organisation du Syndicat et à son avenir.

La Présidente déclare assurer les fonctions qui lui ont été arbitrairement attribués contre son gré.

Elle déplore l'absence de consensus avec l'ancienne Présidente, Madame Pascale GABILLOUX pour diminuer les frais de fonctionnement.

Quant aux travaux de sécurité urgents pour maintenir les réservations à court terme, elle informe avoir fait le nécessaire provisoirement rapidement à moindre coût (76.00 € pour remettre les lames du plafond en place), chose qui aurait pu être faite avant. Des travaux seront à prévoir dans les mois à venir.

Madame la Présidente s'indigne de constater que les 4 communes restent le seul levier du budget du Syndicat.

Monsieur Claude GAUTHERAT pense que la salle est un service rendu et que l'on ne doit pas chercher à être bénéficiaire.

Monsieur Hervé UHL pense qu'il faut faire en sorte que les communes ne sortent pas trop d'argent.

Madame Carole HELBLING confirme ce dernier point.

Madame la Présidente ne constate qu'aucun gros travaux n'ont été entrepris depuis sa création et que seul l'entretien courant a été réalisé.

Elle revient sur les locations et informe que pour l'année 2025, sont prévues 15 locations payantes et 11 non payantes.

Madame Carole HELBLING propose que par principe, une participation soit demandée pour les locations hebdomadaires, mensuelles....., que l'on ne peut pas toujours rendre service et qu'il faudrait arriver au minimum à un autofinancement.

Il est unanimement constaté que le monde associatif à changer et qu'une seule association des 4 villages utilise la salle. A noter que cette association, l'ASLN, n'a pas effectué de réservation pour 2025.

Madame la Présidente pose une question à l'assemblée : « Si les travaux coûtent 150 000 €, faut-il creuser dans le budget des communes ? » Madame AYMONIER, en tant que Maire, répond non !

Madame Pascale GABILLOUX dit qu'il faut faire un emprunt.

Madame la Présidente dit : « faut-il engager tous ces gros travaux sachant le peu de locations (25) ? » Une réflexion peut s'envisager et évoque une autre solution, celle de la vente du bâtiment. Elle fait un tour de table sur cette éventualité. Monsieur Claude GAUTHERAT dit : « de toute façon, il faut trouver une solution ». Madame Isabelle SEGURA dit que ça pourrait être une solution.

L'ensemble des membres accueille cette proposition comme une piste de réflexion.

Madame Anne-Cécile ALZIEU demande si, en cas de vente, il y aurait possibilité de trouver une autre alternative pour continuer à recevoir les associations qui proposent, entre autres, des activités de prévention pour les seniors, les réunions des anciens combattants... Il est évoqué la salle du conseil de la mairie de Novillard.

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE DES 4 VILLAGES
Procès-verbal de la séance du 03 DECEMBRE 2024
Salle intercommunale – 20h00

Une réunion aura lieu encore en décembre pour faire le point sur les décisions à prendre.

Séance levée à 21h30

Procès-verbal approuvé pour les questions à l'ordre du jour en date du 18 décembre 2024 et non approuvé pour les questions diverses.

La Présidente,
Corinne AYMONIER

SYNDICAT DE GESTION DE LA SALLE
DES 4 VILLAGES
90340 NOVILLARD

Le secrétaire de séance,
Hervé UHIL



